

École du Nécotin
19 rue du Nécotin
45000 ORLÉANS
02 38 84 42 02

Conseil d'école du 6 mars 2017

Prévision d'effectifs pour la rentrée 2017/2018

Environ 250 élèves répartis comme suit :

CP: 63/64 élèves
CE1 : 41/42 élèves
CE2 : 48 élèves
CM1 : 57 élèves
CM2 : 41 élèves.

Une ouverture de classe sera étudiée demain en comité technique.
Plus de 200 élèves supplémentaires sont prévus sur Orléans selon M. Montillot.
Mme Maupin souligne que vont être créés à la rentrée 2017 pour l'académie :
100 postes de professeur des écoles, dont 50 pour le Loiret ;
Des postes de remplaçants sur le Loiret.

Agenda 21

Dates passées

- * Présentation du projet aux délégués de classes.
- * COPIL (comité de pilotage) avec présence des parents pour présenter le projet.
- * Questionnaire « état des lieux de l'école » distribué aux élèves, aux parents, au personnel. C'est en cours de traitement.
- * Matinée avec animateur LNE (Loiret Nature Environnement) pour les parents qui chercheraient des informations.

Dates à venir

- * Deuxième comité de pilotage le 24 mars.
- * D'ici la fin de l'année un plan d'action sera rédigé et présenté.

Projet « Dumiste »

L'équipe enseignante relève les bons résultats obtenus sur le REP⁺, notamment grâce au projet Dumiste qui permet de fédérer l'école. Elle regrette donc que les dumistes ne soient plus accessibles à tous les niveaux. Elle souhaite que la municipalité puisse peut-être revenir sur sa décision et étendre ce dispositif.
M. Montillot note la remarque.

Projet « Année Olympique »

L'an passé, une journée sportive sur le thème de l'olympisme nous a permis d'être récompensés d'un premier prix académique et d'une dotation financière.
Cette année, le 4 avril prochain, une rencontre est prévue entre des élèves des REP+ des écoles de Saint Jean de la Ruelle et de notre quartier, des collégiens, des lycéens et des universitaires. Elle regroupera près de 500 élèves sur la plaine du Belneuf et au Boulodrome.

Climat scolaire

◆ Mme Maupin

S'il y a des conflits entre élèves pendant le temps scolaire, ils doivent être gérés par l'équipe enseignante.
Si une famille pense qu'il s'est passé quelque chose, il faut contacter les enseignants.

Mme Maupin insiste sur le fait de traiter les situations en rendez-vous. Quand des enfants sont régulièrement en conflit, le périscolaire est averti. Il en est de même réciproquement. Si la situation est particulière, une réunion de l'équipe éducative est nécessaire. Modalités de l'équipe éducative : plusieurs professionnels sont réunis autour de la famille pour traiter ensemble de la situation de l'élève.

◆ **Monsieur Montillot**

Un partenariat existe entre la mairie et l'Éducation nationale : réussite éducative, veille éducative...). 650 enfants sont suivis. Sur les 235 élèves du Nécotin, 8 mesures ont été prises :

- 4 avertissements,
- 2 rencontres avec les parents,
- 2 mesures d'exclusion temporaire,
- 1 situation de harcèlement à gérer (rencontre avec la maman). Une proposition de sophrologie a été faite. L'élève harcelant est suivi par l'équipe éducative.

Tous les problèmes doivent être nommés pour être traités par les services compétents et éviter les conflits de rue entre les familles.

◆ **Représentants des parents d'élèves**

M. Vega : « Concrètement, vers qui se tourner en cas de problème sur le temps périscolaire ? »

M. Montillot répond : « Pour chaque école, il y a des référents. Madame Videau est référente à l'école du Nécotin. Ses coordonnées sont dans le cahier de liaison. Si le problème n'est pas résolu, l'information peut être remontée à Madame Daoudal. »

M. Bouajaj : « Le cas de l'enfant énoncé n'a peut-être pas été traité complètement car la maman a retiré son enfant de la cantine sans avoir eu de réponse claire. Tous les cas ont-ils été réglés ? »

M. Montillot : « J'insiste pour que la famille prenne contact avec nous. Si ce n'est pas le cas ou que la famille pense que le sujet n'a pas été traité, la porte de mon bureau reste ouverte et cela sera réglé très rapidement. »

Mme Fresneau signale que le thème retenu pour le dernier Carrefour des parents portait sur le harcèlement.

Mme Maupin et monsieur Montillot répètent que les exclusions doivent être exceptionnelles.

M. Vega : « L'exclusion concerne quel temps exactement ? »

Mme Maupin : « Uniquement le temps non obligatoire de la scolarité, soit le temps de la pause méridienne ou périscolaire. »

M. Montillot précise que l'exclusion n'est jamais proposée sans mesures d'accompagnement qui précèdent cette phase.

Mme Maupin : « Notre devoir est d'accompagner les familles en protégeant les élèves. »

Mme Housny : « Quels sont les indicateurs de problèmes que la mairie ou l'école utilise avant que la situation ne dégénère ? Le signalement est plutôt pour une chose grave ? »

M. Montillot : « On demande des signalements avec des termes précis au personnel. En fonction des éléments recueillis, on propose des mesures (avertissement, rencontre avec la famille...)

Mme Maupin : « Le processus du point de vue de l'école est :

1. Rencontre enseignant / famille ;
2. Rencontre directeur / famille ;
3. Équipe éducative comportementale avec l'idée d'orienter vers le service éducatif ;
4. Si la famille ne réagit pas, le relevé d'incident est envoyé (information pré-occupante).

La progressivité peut se passer sur plusieurs années. »

Climat aux abords de l'école

◆ Monsieur Choffat

M. Choffat présente sa fonction.

Mme Maupin précise que monsieur Choffat est un interlocuteur aussi pour l'école. Il intervient en classe, il écoute lors de problèmes concrets.

M. Montillot : « Quand on évoque le climat scolaire, tout conflit engendre une mauvaise image de l'école. »

Mme Maupin demande le sentiment des parents d'élèves concernant les conflits

◆ Représentant des parents d'élèves

Mme Fresneau : « Depuis janvier, on sent un apaisement, mais il y a des difficultés à dialoguer avec certaines familles. »

Mme Maupin revient sur les faits : « il y avait eu des altercations entre parents. Il faut que les relations entre parents soient sereines. Le relais avait été passé à M. Choffat ».

M. Montillot : « Ces incidents ont un impact sur l'image de l'école. Il faut faire attention. »

M. Choffat : « Il faut donner une image positive. »

M. Véga : « L'article 1 de la charte de la laïcité que l'on a tous signée est le respect de toutes les religions. »

M. Montillot : « Le respect des personnes sur le plan humain est aussi très important. »

M. Bouajaj : « M. Montillot et Mme Maupin veulent remettre en avant le respect des personnes. Pour avoir du respect il faut en donner si on a une réelle envie de vivre ensemble. »

M. Montillot : « Mettre en avant les religions n'est plus le sujet en revanche, d'une façon directe ou indirecte. »

Propositions d'organisation du temps de cantine

Après un échange avec les parents, Mme Videau présentera à un prochain conseil d'école les propositions d'organisation .

M. Montillot : « C'est aussi pour permettre la tenue des ateliers du midi, ateliers ludo-pédagogiques. »

M. Vega : « Nous, parents d'élèves, sommes preneurs de ces temps d'échange. »

La DDEN et les parents demandent à rencontrer Madame Videau pour échanger, avoir une vraie réflexion.

Question des parents

Restauration scolaire

Dans l'objectif d'arriver à un circuit de proximité (produits du terroir), les cahiers des charges de toutes les cantines d'Orléans seront revus d'ici à environ la rentrée 2017. La construction d'une légumerie est prévue (sans intermédiaire) et également l'agrandissement de la production de la centrale .

La décision sera prise fin mai pour une mise en œuvre en septembre.

Réponse sur le repas végétarien :

Le repas sans porc est la seule formule retenue par Orléans. La cantine est facultative. Lorsqu'il y a du porc, un repas de substitution est prévu.

Il pourra y avoir des repas végétariens mais de façon ponctuelle.

Monsieur Montillot fait un rappel de la loi (circulaire de 2011).

Question sur une éducation à deux vitesses : école privée, école publique (courrier reçu par Monsieur Montillot)

M. Montillot : « Les résultats sont très bons au Nécotin. Jean Rostand a même été retenu comme étant le meilleur collège REP+ de France. »

Question sur la vie scolaire

→ Rendez-vous contes les 6/7 juin au théâtre (classes de CE1) ;

→ Agenda 21 (11 classes) ;

→ Classe découverte (CM2) ;

→ Dumiste (6 classes du CE1 au CE2) ;

Grâce à l'intervention des dumistes sur toute l'école, un projet évolutif du CP au CM2 était possible, pas seulement en éducation musicale mais aussi le vivre ensemble, le langage..... L'équipe enseignante regrette la restriction de deux niveaux de classe.

→ Coup de pouce (2 classes de CP) .

→ TAP

Mme Loiseau présente le fonctionnement du TAP. C'est elle qui valide les activités qui fonctionneront ou non l'an prochain. Elle propose à chaque période (septembre à décembre, décembre à Pâques, Pâques à fin de l'année scolaire) une formule comportant 3 souhaits recueillis avant chaque période, en fonction des cycles et en respectant la mixité. Cette formule comprend 3 activités d'une heure chacune dont une est choisie par l'élève.

Elle rappelle régulièrement aux animateurs le respect des horaires.

M. Gillet :

« Un questionnaire a été distribué. Les retours sont positifs (149 retours).

Quelques points sont à revoir : le chahut, les horaires de sortie, les TAP qui ne sont pas choisis par les enfants. »

Mme Loiseau :

« Les TAP fonctionnent par formule et elle souhaite faire des groupes mixtes. Les enfants ont 3 choix. »

M. Montillot

« Les TAP sont faits pour faire découvrir de multiples activités tout au long de leur scolarité. »

Mme Reno :

« Les effectifs sont peut-être un peu élevés quand un animateur est absent. »

M. Montillot:

« Il existe des animateurs remplaçants. »

Cours de langue

Mme Maupin

L'anglais est enseigné à partir du CP, le chinois en plus pour les CM1 et CM2.

En plus, les écoles peuvent bénéficier d'un apprentissage de la langue et culture d'origine. Un accord avec d'autres pays est passé (Maroc, Portugal, Turquie) pour l'enseignement des langues en dehors du temps scolaire.

Le dispositif ELCO dépend des moyens financiers de chaque pays.

Il s'engage à ce que ce ne soit pas toujours la même école qui ne bénéficie pas de cette offre et à ce que l'information soit donnée précisément aux familles en début d'année.

Cette année l'école du Nécotin n'a pas bénéficié de cette offre.

On espère que ça pourra se faire l'année prochaine.

Le point sur les travaux réalisés, ceux en cours et les demandes

◆ M. Montillot

Sécurité

Vidéophone/alarme à une entrée de l'école avec accès dans les couloirs ;

Alarme confinement et incendie ;

3^{ème} alarme pour intrusion connectée à la police nationale.

La mise en place est prévue en 2017/2018 pour un coût de 600 000 €.

Travaux

M. Montillot revient sur le rapport de la DDEN présenté lors du premier conseil d'école.

Depuis deux ans beaucoup de travaux ont été réalisés au Nécotin.

Des instructions ont été données pour transformer des niches non utilisées en placard.

Ce qui semblait être de l'effritement des murs extérieurs correspond aux purges réalisées par les ouvriers, et qui vont être consolidées.

Le garage à vélo sera couvert quand le mur sera traité.

La réactivité des services d'entretien est à noter.

30 millions d'euros ont été dépensés par la mairie dont 1 600 000 sur l'école du Nécotin.

La date du prochain conseil d'école est fixé au **mardi 6 juin**.

Le Directeur remercie l'assemblée et clôt la réunion.

André Chwalczynski

